

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent quarante-sixième réunion (extraordinaire) du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 12 juillet 2021 à 12 h, en visioconférence.

**CONFIRMÉ LE 30 AOÛT 2021**

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ARBOUR, Sylvain Membre socio-économique	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
DUFOUR, Muriel Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		Poste vacant Membre externe		
HASTIR, François-Michel Étudiant	X				
Personnes convoquées	Présent	Absent	Personnes invitées	Présent	Absent
B. DE GROSOBOIS, Sylvie Vice-rectrice au dév. du campus de Saint-Jérôme	X		-		
LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	X		-		
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	
*Absence motivée.					

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 02.

### 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Approbation de virements interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021
- 3.- Modification du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais
- 4.- Modification au plan des effectifs 2021-2022
- 5.- Engagement et affectation d'une adjointe ou d'un adjoint à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources (à huis clos)

- 6.- Embauche d'un cadre contractuel pour le développement de l'innovation numérique et de la cybersécurité à l'UQO (à huis clos)
- 7.- Engagement d'une contremaître ou d'un contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau
- 8.- Engagement d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche et de la création au campus de Gatineau
- 9.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau
- 10.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau
- 11.- Engagement d'une ou d'un commis au x ressources informationnelles au Service de la bibliothèque au campus de Saint-Jérôme
- 12.- Engagement d'une secrétaire de direction ou d'un secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau
- 13.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif – service à la clientèle au Service aux étudiants au campus de Saint-Jérôme
- 14.- Nomination d'un membre à la commission des études de l'UQO
- 15.- Prochaine réunion (lundi 30 août 2021)
- 16.- Clôture de la séance

2.- **Approbation de virement interfonds discrétionnaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021**

Dans le cadre de la préparation des états financiers 2020-2021 et en préparation des documents qui devront être soumis au conseil d'administration pour adoption, il est nécessaire de décider au préalable de la nature et des montants attribués aux virements discrétionnaires, le cas échéant.

Sous réserve de la confirmation définitive des subventions accordées à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour l'année 2020-2021, une somme d'environ 847 000 \$ peut faire l'objet d'un virement discrétionnaire en conformité avec les règles budgétaires et financières du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Considérant le surplus estimé au fonds de fonctionnement de l'Université aux fins de l'application de la subvention conditionnelle, il est proposé d'autoriser le Service des finances à intégrer les virements suivants au projet d'états financiers à être présenté au comité d'audit pour recommandation et au conseil d'administration pour adoption :

- 1- Achat de mobilier et d'équipements : 420 000 \$

L'UQO affecte une somme à l'achat de mobilier et d'équipements, afin d'atténuer l'impact budgétaire possible d'une hausse de l'effectif moins importante que celle qui avait été prévue.

- 2- Campus unifié: 427 000 \$

Considérant que le projet de campus unifié de l'UQO a été inscrit au budget du gouvernement du Québec, l'UQO devra assurer une contribution substantielle au projet. Il est souhaitable de prévoir dès maintenant cette contribution, afin de réduire toute affectation supplémentaire de l'UQO dans le budget régulier de fonctionnement des prochaines années.

Au moment de préparer cet avis d'inscription, les calculs définitifs des subventions octroyées à l'UQO pour l'exercice financier 2020-2021 n'ont pas encore été produits par le

MES. Advenant une variation des subventions octroyées à l'UQO, il est proposé de faire varier le virement du projet du campus unifié par tranches de 1 000 \$.

Un membre rappelle que les chiffres mentionnés sont seulement à titre provisoire puisque l'UQO est en attente du montant final de la subvention.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2074 concernant l'approbation de virement interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle résolution est jointe en appendice.

### 3.- **Modification du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais**

Lors de sa réunion du 22 juin dernier, le conseil d'administration a approuvé le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais tel que modifié et ce, y incluant les modifications effectuées en séances et celles sous réserve d'être revues par le comité exécutif.

Dans le présent règlement voici le texte concernant les infractions :

#### 4.7. Infractions

Du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, le détenteur de permis qui n'est pas présent physiquement sur le site de l'UQO.

Voici le nouveau texte proposé :

#### 4.7. Infractions

Du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, la personne détentrice de permis qui n'est pas présente physiquement sur le site de l'UQO ou dont l'absence n'a aucun lien avec ses activités ou ses fonctions à l'UQO.

Dans le présent règlement voici le texte concernant l'accès aux parcs de stationnement de l'UQO :

#### 5.1. Accès aux parcs de stationnement de l'UQO

En aucun cas, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, un détenteur de permis ne peut utiliser les parcs de stationnement si ce dernier n'est pas présent sur les terrains de l'UQO. Le but étant d'éviter que son véhicule soit stationnés pendant son absence. Si cette situation se produit, le détenteur s'expose à perdre les privilèges reliés à son permis et peut voir son véhicule remorqué à ses frais. Exceptionnellement, dans le cadre de ses fonctions ou d'activités en lien avec l'UQO qui se déroulent à l'extérieur, l'obtention d'une dérogation est possible en s'adressant au bureau du stationnement au local C-0340.

Voici le nouveau texte proposé :

#### 5.1. Accès aux parcs de stationnement de l'UQO

En aucun cas, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, une personne détentrice de permis ne peut utiliser les parcs de stationnement si elle n'est pas présente sur les terrains de l'UQO, ou si son absence est sans lien avec ses activités ou ses fonctions à l'UQO. Si cette situation se produit, cette personne s'expose à perdre les privilèges reliés à son permis et peut voir son véhicule remorqué à ses frais. Si son absence ne s'inscrit pas dans le cadre de ses fonctions ou d'activités en lien avec l'UQO se déroulant à l'extérieur, l'obtention d'une dérogation est possible en s'adressant au bureau du stationnement au local C-0340.

Dans le présent règlement voici le texte concernant le remboursement :

### 5.13. Remboursement

#### 1. Dans le cas des membres du personnel de l'UQO et des autres occupants :

- a. Lors d'un congédiement, d'une mise à pied, d'une démission ou d'une retraite;
- b. Lors d'une absence prolongée et planifiée de six (6) mois et plus (maladie, congé sans solde, sabbatique, etc.).

Voici le nouveau texte proposé :

### 5.13. Remboursement

#### 1. Dans le cas des membres du personnel de l'UQO et des autres occupants :

- a. Lors d'un congédiement, d'une mise à pied, d'une démission ou d'une retraite;
- b. Lors d'une absence maladie prolongée de trois (3) mois et plus;
- c. Lors d'une absence planifiée de trois (3) mois et plus tels que congé sans solde, sabbatique, etc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2075 concernant la modification des tarifs au *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement*; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 4.- **Modification au plan des effectifs 2021-2022**

Pour l'année 2021-2022, l'abolition d'un (1) poste du groupe professionnel implique une diminution budgétaire d'environ 113 303 \$ (incluant les avantages sociaux estimés à 22 %).

Un membre explique que c'est un poste de bibliothécaire qui est aboli. En effet, le conseil d'administration avait convenu au budget 2019-2020 de créer un poste de professionnel régulier à temps complet pour combler les tâches de la titulaire du poste au cours de sa retraite progressive et d'abolir le poste lors que la titulaire serait à la retraite.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2076 concernant la modification au plan des effectifs 2021-2022; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 5.- **Engagement et affectation d'une adjointe ou d'un adjoint à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources (à huis clos)**

Sur proposition dûment faite et appuyé, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyé, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2077 concernant l'engagement et l'affectation d'un adjoint à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources (**Joseph Allan**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 6.- **Embauche d'un cadre contractuel pour le développement de l'innovation numérique et de la cybersécurité à l'UQO**

L'UQO cherche à se déployer dans un tout nouveau créneau d'expertise qui s'articule autour de la cybersécurité et les domaines connexes. Ce chantier d'envergure prend également assise dans le contexte de la zone d'innovation de Gatineau et de l'Unité de recherche mixte INRS-UQO. Ainsi, le développement de l'innovation numérique et de la cybersécurité doit se

faire autant par l'élaboration de différents programmes d'études que par l'établissement des structures visant à assurer le développement d'une programmation de recherche.

Pour arriver à assurer une cadence dans la réalisation des différents travaux et afin d'assurer une cohérence dans ces différentes sphères, l'UQO doit recourir à l'expertise d'une personne externe en mesure d'identifier les opportunités de déploiement. Celles-ci passent notamment par un maillage des différents acteurs et un rapprochement entre l'industrie et les professeurs de l'UQO.

La personne choisie sera un employé embauché à titre de cadre contractuel et exercera ses fonctions sous la supervision conjointe du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim et de la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme.

L'employé aura pour mandat de développer le talent en cybersécurité en veillant au développement de plusieurs programmes d'études, en explorant diverses opportunités de recherche entre le milieu socio-économique et les chercheurs, ainsi qu'en favorisant la collaboration de milieux de stages pour l'accueil des étudiants. À cela s'ajoute aussi la coordination des démarches permettant de saisir les opportunités de financement pour les axes de la recherche et de la programmation. Finalement, l'employé devra voir au positionnement stratégique de l'UQO, en regard de l'émergence de talents en cybersécurité et de la zone d'innovation de Gatineau, afin d'établir un plan de développement et assurer la pérennité des initiatives.

L'embauche de cet employé est faite conformément à l'article 2.07 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais*. Le contrat d'engagement prévu est pour une période allant du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022, à moins d'une entente à l'effet contraire.

Le comité exécutif est donc invité à entériner l'embauche d'un cadre contractuel au Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2078 concernant l'embauche d'un cadre contractuel pour le développement de l'innovation numérique et de la cybersécurité à l'UQO (**Reda Bensouda**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 7.- **Engagement d'une contremaître ou d'un contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau**

Suite à la vacance du poste de contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection a reçu quatre (4) candidatures et les a toutes retenues pour une entrevue. Il recommande la candidature de monsieur Georges Aprèutèsèi à titre de contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2079 concernant l'engagement d'un contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau (**Georges Aprèutèsèi**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 8.- **Engagement d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche et de la création au campus de Saint-Jérôme**

Suite à la création (résolution 437-CA-6708) du poste de coordonnatrice ou de coordonnateur à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche et de la création au campus de Saint-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage interne dudit poste.

Le comité de sélection a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue. Il recommande la candidature de madame Geneviève Pépin à titre de coordonnatrice à la gestion

de la recherche au Décanat de la recherche et de la création au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2080 concernant l'engagement d'une coordonnatrice à la gestion de la recherche et de la création au campus de Saint-Jérôme (**Geneviève Pépin**); laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- **Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau**

Suite à la vacance du poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection a reçu cinq (5) candidatures et en a retenu quatre (4) pour une entrevue. Il recommande la candidature de madame Julie Diatta à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2081 concernant l'engagement d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau (**Julie Diatta**); laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- **Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau**

Suite à la vacance du poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection a reçu cinq (5) candidatures et en a retenu quatre (4) pour une entrevue. Il recommande la candidature de madame Laurence Gauvreau à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2082 concernant l'engagement d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau (**Laurence Gauvreau**); laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- **Engagement d'une ou d'un commis aux ressources informationnelles au Service de la bibliothèque au campus de Saint-Jérôme**

Suite à la vacance du poste de commis aux ressources informationnelles au Service de la bibliothèque au campus de St-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage interne dudit poste.

Le comité de sélection a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue. Il recommande la candidature de madame Marie-Anne Prenevost à titre de commis aux ressources informationnelles au Service de la bibliothèque au campus de St-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2083 concernant l'engagement d'une commis aux ressources informationnelles au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau (**Marie-Anne Prenevost**); laquelle résolution est jointe en appendice.

12.- **Engagement d'une secrétaire de direction ou d'un secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau**

Suite à la vacance du poste de secrétaire de direction ou d'un secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection a reçu cinq (5) candidatures et en a retenu quatre (4) pour une

entrevue. Il recommande la candidature de madame Mélissa Schmitt à titre de secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2084 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau (**Mélissa Schmitt**); laquelle résolution est jointe en appendice.

### 13.- **Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif – service à la clientèle au Service aux étudiants au campus de Saint-Jérôme**

Suite à la vacance du poste d'agente ou d'agent de soutien administratif – service à la clientèle au Service aux étudiants au campus de Saint-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage interne dudit poste.

Le comité de sélection a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue. Il recommande la candidature de madame Nathalie Mathieu à titre d'agente de soutien administratif – service à la clientèle au Service aux étudiants au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2085 concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif – service à la clientèle au Service aux étudiants au campus de Saint-Jérôme (**Nathalie Mathieu**); laquelle résolution est jointe en appendice.

### 14.- **Nomination d'un membre à la commission des études de l'UQO**

Conformément à l'article 56.6 du *Règlement général* de l'UQO, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six membres étudiants (article 102.4) suivant leur désignation par l'Association générale des étudiants (AGE-UQO), et ce, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association par l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c.A-3.01). De plus, selon l'article 57 du *Règlement général* durant la période estivale les pouvoirs du conseil d'administration sont délégués au comité exécutif. Le comité exécutif est donc appelé à nommer un étudiant à la commission des études.

Le Secrétariat général a reçu, le 16 juin 2021, de l'AGE-UQO, une résolution datée du 26 avril mentionnant le désir de nommer un étudiant à la commission des études. Il s'agit de l'étudiant suivant, soit monsieur Vincent Bourgon.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Le comité exécutif est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 446X-CX-2086 concernant la nomination d'un membre à la commission des études (**Vincent Bourgon**); laquelle résolution est jointe en appendice.

### 15.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 30 août 2021 à 12 h.

### 16.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 35.

*Original signé par :*

---

Patrick Duguay, président  
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale

